

Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean

Québec 



## COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 16 mai 2022 à 13 h 15 sur la plateforme Teams

### PRÉSENCES :

#### POUR LA COMMISSION

Jérôme Carette  
Joanne Landry  
René Simard  
Julie Truchon

#### POUR LE SYNDICAT

Guillaume Beaupré  
Johanne Bouchard  
Joël Gagné  
Paul Grenon  
Éric Paradis

### ABSENCE :

Sandra Larouche

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	M. Jérôme Carette souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. M. Joël Gagné est responsable du secrétariat.	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	M Jérôme Carette fait la lecture de l'ordre du jour.  L'ordre du jour est le suivant : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bienvenue;</li> <li>2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;</li> <li>3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 27 avril 2022;</li> <li>4. Besoins et excédents d'effectifs;</li> <li>5. Affectation et affectation spéciale;</li> <li>6. Formation continue;</li> <li>7. Dates des prochains CRT;</li> <li>8. Matériel scolaire;</li> <li>9. Affaires nouvelles : 9.1</li> <li>10. Levée de la rencontre.</li> </ol>	L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Joanne Landry après avoir ajouté : 9.1 Organisation scolaire 9.2 Pénurie de personnel Accepté à l'unanimité.
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2022	Comme convenu lors de la dernière rencontre, il n'y a pas de lecture du procès-verbal.  <u>Suivis :</u> 8. <b>Envoi des lettres de non-rengagement et mise en disponibilité</b> M. Guillaume Beaupré mentionne que le fait de recevoir ces lettres crée un sentiment d'insécurité chez les enseignants. Il demande si le Service des ressources humaines a été interpellé à ce sujet. Mme Julie Truchon dit ne pas avoir reçu d'appel, mais ajoute que des enseignants de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes n'auraient pas dû	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>recevoir une lettre de non-renouvellement et que la situation a été corrigée par l'envoi d'un message personnalisé ce matin.</p> <p>M. Éric Paradis soulève la contradiction relevée dans la lettre de non-renouvellement alors qu'il est mentionné que cela est dû en raison d'un surplus de personnel, mais que la réalité est tout autre avec la pénurie que l'on vit.</p> <p>M. Jérôme Carette rappelle les règles de convention liées à la mécanique d'affectation et mentionne qu'une rencontre devait avoir lieu entre les parties afin d'échanger sur le sujet, mais qu'elle a dû être déplacée et qu'un autre moment reste à déterminer.</p> <p><b>9. Dépassement</b> Tel que convenu le 27 avril 2022, une rencontre a eu lieu ce lundi matin afin de partager les visions syndicale et patronale sur la gestion des dépassements du nombre d'élèves. Un mode de fonctionnement a été établi pour les prochaines années.</p> <p><b>10. Télétravail</b> M. Éric Paradis informe les membres du CRT que le syndicat a procédé à un sondage lors de la journée pédagogique du 6 mai dernier pour savoir si le télétravail était permis dans les établissements. Les données indiquent que le télétravail n'a pas été possible dans 4 écoles primaires sur les 14 pour lesquelles le syndicat a obtenu une réponse. M. Jérôme Carette confirme que le sujet a été amené et discuté lors du CCG du 4 mai. Il demande si les situations mentionnées étaient antérieures ou postérieures à cette rencontre.</p> <p><b>11. Mérite : Ose entreprendre</b> M. Jérôme Carette mentionne avoir eu la discussion en CCG. Il invite les enseignants à ne pas hésiter à en discuter avec la direction lorsque du</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>matériel pourrait être rapatrié d'un établissement à une autre au bénéfice de l'enseignement.</p> <p><b>12.1 Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves</b> M. Jérôme Carette confirme avoir reçu le retour de la partie syndicale qui a été partagé au secrétariat général.</p> <p><b>12.2 Calendrier scolaire</b> M. René Simard mentionne que le calendrier a été officialisé par le Conseil d'administration et qu'il a été transmis au syndicat.</p>	<p>L'acceptation du procès-verbal du 27 avril 2022 est proposée par M. Guillaume Beaupré. Accepté à l'unanimité.</p>
4.	BESOINS ET EXCÉDENTS D'EFFECTIFS	<p>Mme Julie Truchon dépose et présente les documents des besoins et excédents d'effectifs du personnel enseignant du primaire et du secondaire. Elle s'attarde sur les modifications apportées dans différents champs du primaire et mentionne que les chiffres sont demeurés les mêmes au secondaire. M. Paul Grenon considère l'ajout de 7 postes au primaire comme étant positif pour le personnel enseignant.</p> <p>Mme Truchon reprend en indiquant que les démarches sont en cours pour la confection des postes avec les périodes résiduelles au secondaire et pour le jumelage des écoles primaires dans les spécialités. De plus, elle désire une rencontre avec les représentants syndicaux afin de présenter le travail effectué et recueillir les commentaires de la partie syndicale.</p> <p>M. Éric Paradis demande si le jumelage avec les périodes résiduelles a été présenté à chacun des CPPE au secondaire, car selon l'entente locale, il revient à la direction de former ces postes. Il demande si l'avis de l'équipe-école sera considéré puisque cette dernière est la mieux placée pour porter un jugement sur les jumelages.</p> <p>Mme Truchon indique qu'il faut laisser le temps aux directions pour compléter l'exercice, les premières discussions ayant eu lieu la semaine précédant le CRT. M.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Éric Paradis déplore le fait que le jumelage ne soit pas considéré dès le début de la démarche d'organisation scolaire et comprend que cela oblige à effectuer des modifications tout au long du processus.</p> <p>M. René Simard rappelle qu'il faut se réappropriier tout le processus qui aurait dû être appliqué depuis plusieurs années.</p> <p>Mme Truchon mentionne que pour la formation professionnelle, il n'y a pas de changement depuis le dernier CRT et que les 3 mêmes personnes seront mises en disponibilité. M. Jérôme Carette ajoute que des efforts de recrutement se poursuivent afin d'en arriver à une possibilité de résorber ces mises en disponibilité.</p>	
5.	AFFECTATION ET AFFECTATION SPÉCIALE	<p>Mme Julie Truchon propose que les séances d'affectation de juin se déroulent de la même manière que les deux dernières années, soit par la plateforme Teams. Une séance d'information aurait lieu dans les jours précédant l'affectation au bénéfice des nouvelles personnes qui s'affecteront. En ce qui concerne l'affectation sur les postes liés aux projets spéciaux pour lesquels les enseignants peuvent se prévaloir d'une deuxième année, ces personnes seront contactées par courriel et auront jusqu'au 24 mai pour confirmer leur choix. Le syndicat recevra une copie conforme de ces communications. À la suite de la question de M. Éric Paradis, Mme Truchon confirme qu'en cas de non-retour, les personnes seront contactées directement.</p>	<p>Il y a consensus sur le déroulement des séances d'affectation et d'affectation spéciale.</p>
6.	FORMATION CONTINUE	<p>M. Éric Paradis rappelle qu'avec les modifications à la LIP, les parties avaient échangées sur leur interprétation respective quant aux obligations de formation continue chez le personnel enseignant. Le syndicat fera parvenir à la partie patronale, après le CRT, un document résumant la rencontre de concertation tenue entre les représentants des employeurs, la FSE, l'APEQ et le Ministère le 23 mars 2022.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>M. Paradis met l'accent sur les éléments à retenir du document et mentionne qu'une communication du ministère devrait parvenir au CSS pour confirmer les éléments qui se sont dégagés lors de cette rencontre.</p> <p>M. Paradis souhaite que la position du CSS soit respectueuse de la volonté des enseignants quant à la formation continue. M. Jérôme Carette mentionne avoir pris connaissance de cette rencontre, mais ajoute être en attente d'un suivi. En ce qui concerne l'orientation du CSS, elle est actuellement conforme aux encadrements ministériels reçus dans le dernier Aide-mémoire du ministère.</p>	
7.	DATES DES PROCHAINS CRT	<p>M. Jérôme Carette fera parvenir une proposition de dates pour les CRT, sous-CRT et comités paritaires devant avoir lieu en 2022-2023. Il rappelle également que la prochaine rencontre a été fixée au 30 mai 2022.</p>	
8.	MATÉRIEL SCOLAIRE	<p>M. Éric Paradis mentionne avoir reçu des commentaires à l'effet que l'on demande aux enseignants d'officialiser et d'uniformiser les listes de matériel scolaire pour l'an prochain alors qu'ils ne sont pas confirmés dans leur poste. M. Paradis fait ressortir également que l'enseignant, dans son autonomie professionnelle, a le choix du matériel qu'il désire utiliser avec ses élèves. Cela n'exclut pas la concertation possible entre collègues, mais encore faut-il que l'équipe soit déterminée.</p> <p>Mme Joanne Landry explique la façon dont cela se vit dans l'établissement où elle est direction. C'est à partir de la liste de l'année précédente que les enseignants sont invités à en faire une révision. Les enseignants nouvellement affectés dans une école sont consultés après l'affectation et les listes sont approuvées au conseil d'établissement à la mi-juin pour ensuite les transmettre aux parents.</p> <p>M. Paradis souhaite que cela se passe de la même manière dans tous les établissements, car le constat semble différent d'une école à l'autre.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
9.	AFFAIRES NOUVELLES		
9.1	ORGANISATION SCOLAIRE	<p>M. René Simard dépose et présente les tableaux de l'organisation scolaire du primaire et du secondaire pour 2022-2023 en date du 16 mai. Il rappelle que l'organisation est évolutive dans le temps. Il précise qu'à la suite de la dernière entente nationale, 8 groupes ont été ajoutés au primaire, tel qu'il a été convenu au comité paritaire, ce qui a permis de passer de 34 classes-cycles à 28 et de 13 classes inter-cycles à 7. Il y a une légère augmentation de la clientèle au primaire, ce qui fait passer le nombre de groupes de 207 à 213. Une tendance se confirme avec 17 classes de maternelle 4 ans. Une classe spécialisée supplémentaire a également été ouverte à l'école St-Sacrement.</p> <p>M. Éric Paradis demande si la clause 8-7.02 C) concernant les groupes à plus d'une année d'études dans les écoles comptant 100 élèves ou plus a été considérée afin d'éviter les classes inter-cycles. M. Simard explique que cela est pris en compte et que le choix de l'organisation selon le nombre de groupes revient à l'équipe-école.</p> <p>M. Joël Gagné apporte une suggestion dans l'identification des groupes lorsqu'il y a chevauchement des GPAÉ sur 3 niveaux. Il fait aussi la remarque qu'il n'y a aucun élève de première année à l'école Notre-Dame-du Rosaire. M. Simard prend note de la suggestion et mentionne qu'il n'y avait pas d'élèves de maternelle 5 ans en 2021-2022 à cette école.</p> <p>M. Simard poursuit en mentionnant que les écoles travaillent actuellement sur les possibilités de transferts d'élèves. Pour le choix d'école, certains peuvent être accordés dès maintenant s'ils facilitent l'organisation, autrement, ils seront traités en août.</p> <p>M. Paradis demande des précisions à propos d'élèves de maternelle 4 ans qui seraient dans le bassin de l'école Saint-Pierre alors qu'il n'y a pas de classe de maternelle 4 ans d'ouverte. M. Simard mentionne que le nombre d'élèves est insuffisant à ce moment</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>pour l'ouverture d'une maternelle 4 ans à Saint-Pierre. Cependant, des vérifications doivent se faire, car il arrive que des parents inscrivent leur enfant dans plus d'une école.</p> <p>Pour avoir un portrait juste et fidèle de la clientèle, M. Paradis demande que les élèves qui doivent être pondérés à priori apparaissent dans le tableau et qu'ils soient considérés dans la composition des classes. M. Simard explique que ces élèves sont pris en compte dans la composition des groupes, mais que c'est sur le plan financier que l'on ne doit considérer que le nombre réel d'élèves. M. Jérôme Carette ajoute que la pondération dépend également du niveau dans lequel les élèves à pondérer à priori se retrouvent en vertu de la méthode de calcul prévue à la convention.</p> <p>Au secondaire, M. René Simard mentionne que la clientèle a augmenté de 37 élèves. Cependant, des variations sont à prévoir d'ici le mois d'août. Quant au nombre de groupes à 113, il est le même qu'en 2021-2022.</p> <p>M. Paradis déplore le fait que certaines situations prévoient le nombre maximum d'élèves dans les groupes et que cela ne donne pas de marge de manœuvre pour l'organisation et que des dépassements sont anticipés, notamment, si on ajoute les élèves à pondérer.</p> <p>M. Simard répond que le portrait est tout de même bien en ce qui concerne la disponibilité des places, mais que certains enjeux demeurent.</p> <p>M. Paul Grenon questionne l'organisation du CFER-FPT pour l'an prochain. M. Simard indique que 3,5 enseignants sont prévus pour les 2 groupes d'élèves pour 2022-2023. À cela s'ajoute une technicienne en éducation spécialisée par groupe et un autre 20 périodes de TES en soutien pour un élève en particulier. De plus, une aide psychosociale financée à 20% a été ajoutée. 14 périodes de spécialités sont aussi à l'horaire de ces 2 groupes. Pour le choix d'école, M. Simard indique que les demandes seront traitées au mois d'août tout en se souciant de l'impact sur les groupes.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
9.2	PÉNURIE DE PERSONNEL	<p>M. Jérôme Carette fait état de la situation de la pénurie de personnel. À la lumière des constats des deux dernières semaines, il a été convenu en CCG le 4 mai dernier que les motifs pour autoriser des absences du personnel enseignant seraient élargis. Une priorisation des motifs sera toutefois considérée. Une note de service sera transmise après avoir effectué certaines validations.</p> <p>M. Éric Paradis mentionne que le syndicat s'est rendu compte également de l'amélioration de la situation puisqu'il est informé à chaque fois qu'il y a un manque de suppléant. Il renchérit en indiquant que cela sera apprécié des enseignants qui pourront en bénéficier.</p> <p>M. Jérôme Carette mentionne que la pénurie ne touche pas que le personnel enseignant. Elle se fait sentir dans les autres corps d'emploi et non seulement pour de la suppléance, mais aussi pour des titulaires de poste. Cela aura assurément un impact dans les écoles et centres et sur les services qui y sont offerts.</p>	
10.	LEVÉE DE LA RÉUNION	La rencontre est levée à 14h30.	Mme Joanne Landry propose la levée de la rencontre. Accepté à l'unanimité.

Joël Gagné, secrétaire de la rencontre.

---

Monsieur Éric Paradis  
Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ)

---

Monsieur Jérôme Carette, directeur  
Service des ressources humaines